

Marché public de Travaux

**Marché passé par procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du
Code de la commande publique**

**Travaux d'installation de ventilations mécaniques contrôlées dans
les bâtiments 28 et 46 de l'Ecole Nationale de Police de Périgueux
(24)**

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

SGAMI33-2025-18-TX

Date et heure limites de remise des offres

Lundi 28 juillet 2025 à 12h00

Table des matières

1 – Identification de l'organisme acheteur.....	3
2 – Objet de la consultation – lieu d'exécution.....	3
3 – Conditions et étendue de la consultation.....	3
3.1 Condition de la consultation.....	3
3.2 Allotissement.....	3
3.3 Visite du site.....	3
3.4 Nomenclature.....	4
3.5 Durée du marché – Délai d'exécution.....	4
3.6 Tranche optionnelle.....	4
3.7 Variantes.....	4
3.7.1 À l'initiative du candidat (facultative).....	4
3.7.2 À l'initiative du maître d'ouvrage (obligatoire).....	4
3.8 Mode de règlement du marché et modalités de financement.....	4
3.9 Avance.....	4
3.10 Prestations similaires.....	5
4 – Dossier de consultation.....	5
4-1 Composition du dossier de consultation.....	5
4-2 Retrait du dossier.....	6
4-3 Questions/réponses.....	6
4-4 Compléments au dossier.....	6
5 – Clauses d'insertion sociale.....	7
6 – Présentation des candidatures et des offres.....	7
6-1 Date limite de réception des offres.....	7
6-2 Délai de validité des offres.....	7
6-3 Présentation et contenu des candidatures.....	7
6-4 Documents à produire pour les offres.....	9
7 – Critères d'évaluation des offres – Négociations.....	9
7.1 Critères de sélection des offres.....	9
7.2 Négociation avec les candidats.....	10
8 – Condition de dépôt des offres.....	10
9 – Renseignements complémentaires.....	11
10 – Clause incitative pour la promotion des achats responsables dans les marchés et la vie des affaires.....	11
11 – Médiateur - Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR ».....	12
12 – Voies de recours.....	12

1 – IDENTIFICATION DE L’ORGANISME ACHETEUR

<u>Nom de l’organisme :</u>	<u>Maître d’ouvrage :</u>
Ministère de l’Intérieur Secrétariat Général pour l’Administration du Ministère de l’Intérieur SGAMI SUD-OUEST	Monsieur Le Secrétaire Général Adjoint du SGAMI Sud-Ouest
<u>Adresse :</u> 89, Cours Dupré de Saint-Maur	<u>Code postal :</u> 33041
<u>Ville :</u> Bordeaux Cedex	<u>Pays :</u> FRANCE
<u>Téléphone :</u> 05.56.99.77.45	<u>Adresse de courrier électronique :</u> sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

2 – OBJET DE LA CONSULTATION – LIEU D’EXECUTION

Le présent marché est un marché de travaux relatif à l’installation de ventilations mécaniques contrôlées (VMC) dans les bâtiments 28 et 46 à l’Ecole Nationale de Police de Périgueux (24).

Lieux d’exécution des travaux :
Ecole Nationale de Police
4 rue du 34ème Régiment d’infanterie
24000 PERIGUEUX

La description des travaux et les spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au présent dossier de consultation des entreprises (DCE).

3 – CONDITIONS ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

3.1 Condition de la consultation

Cette consultation est lancée selon une procédure adaptée en application des articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique (CCP).

3.2 Allotissement

Conformément aux dispositions de l’article L.2113-11 -2 du code de la commande publique, le présent marché n’est pas alloti, s’agissant d’un seul type de travaux sur un site unique.

3.3 Visite du site

La visite du site est obligatoire. Elle conditionne le dépôt d’une offre.

Elle fera **impérativement** l’objet d’une demande de rendez-vous (72h avant) auprès de :

Monsieur Axel MERAS
axel.meras@interieur.gouv.fr
06 46 68 45 13

Aucune réponse aux questions techniques ou administratives ne sera fournie lors des visites. Ces dernières devront être transmises suivant les dispositions de l’article 4.3 du présent règlement de consultation.

Dès la prise de rendez-vous, les candidats devront au préalable informer des noms, prénoms, date de naissance et lieux de naissance du personnel qui effectuera la visite.

Cette visite n'est pas un audit et ne pourra en aucun cas être rémunérée.

En cas de force majeure, l'administration se réserve le droit de déplacer les dates de visite.

La visite étant obligatoire, une attestation de présence sera délivrée à l'issue de chacune d'elle. Cette attestation devra être intégrée aux documents de l'offre déposée.

ATTENTION : L'absence de visite entraînera l'irrégularité de l'offre **excepté pour le candidat qui fera état de sa connaissance approfondie du site et de ses contraintes.**

3.4 Nomenclature

Classification CPV – Principal	Intitulé
45331200-8	Travaux d'installation de matériel de ventilation et de climatisation

3.5 Durée du marché – Délai d'exécution

La durée globale prévisionnelle du marché débute à compter de la date de notification du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement (GPA).

Le délai d'exécution du marché est de 6 mois, incluant une période de préparation (1 mois)

La date prévisionnelle de début d'exécution est prévue pour le 01 septembre 2025.
Cette date est indicative et n'a pas de valeur contractuelle.

3.6 Tranche optionnelle

Sans objet

3.7 Variantes

3.7.1 À l'initiative du candidat (facultative)

Ce type de variante n'est pas autorisé dans ce marché.

3.7.2 À l'initiative du maître d'ouvrage (obligatoire)

Sans objet.

3.8 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Budget de l'ETAT - L'unité monétaire est l'EURO. Marché à prix révisable.

Les règlements interviendront par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours à réception de la demande de paiement avec virement sur le compte figurant sur l'acte d'engagement.

3.9 Avance

Une avance de 20 % est consentie selon les conditions d'application prévues aux articles R.2191 3 à R.2191-10 du Code de la commande publique, y compris pour les lots où elle n'est pas obligatoire.

L'article R.2191-8 du Code de la commande publique dispose que l'acheteur peut prévoir une avance au-delà de 30 %.

Au titre du présent marché, l'avance sera portée à 50 % si le titulaire du marché est une petite ou moyenne entreprise (Entreprise employant moins de 250 salariés, réalisant soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros).

Le titulaire ou son sous-traitant peut refuser le versement de l'avance.

Dans le cas contraire, cette dernière est versée dans les 30 jours suivants la date de notification de l'OS de démarrage des prestations.

Si la déclaration de sous-traitance intervient après le dépôt de l'offre, le versement de l'avance au sous-traitant interviendra dans un délai de 30 jours après la notification de la déclaration de sous-traitance.

Conformément à l'article R.2191-11 du Code de la commande publique, le remboursement de l'avance est échelonné en tenant compte du montant de l'avance accordée et des sommes restant dues au titulaire.

Ce remboursement s'impute par précompte sur les sommes dues au titulaire et débute pour les avances inférieures ou égales à 30 % du montant toutes taxes comprises du marché, quand le montant des prestations exécutées atteint 65 % du montant toutes taxes comprises du marché.

ATTENTION : En cas de résiliation du marché, le titulaire a trente (30) jours à compter de la notification de la décision de résiliation pour restituer l'avance versée.

L'avance n'est pas affectée par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix. Une avance peut être versée, sur leur demande, aux sous-traitants admis au paiement direct dans les mêmes conditions que pour le titulaire.

3.10 Prestations similaires

En application des dispositions de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier au titulaire la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent contrat. À cet effet, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pourra être engagée.

4 – DOSSIER DE CONSULTATION

4-1 Composition du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- 1 Règlement de Consultation (RC) ;
- 1 Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- 1 Acte d'Engagement (AE) et son annexe relative à la clause d'insertion;
- 1 Cadre de réponse technique
- 1 Modèle de DC1 et 1 modèle de DC2
- 1 Modèle d'ATTRI2 (déclaration d'un sous-traitant au moment du dépôt de l'offre)
- 1 Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- 1 PGC et 1 RICT
- 1 Planning et avertissement
- 1 Plan de stockage le long du bâtiment 46
- 1 Sujetions et plan de circulation
- 2 Décompositions du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;

4-2 Retrait du dossier

Le dossier de consultation est retiré de manière dématérialisée :

- à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/> (recherche rapide : n° de la consultation : SGAMI33-2025-18-TX)

- par le lien direct suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?>

[page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2791353&orgAcronyme=g6l](#)

En cas de difficulté technique de téléchargement, il peut également être remis gratuitement sur demande adressée par courriel à ; sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr ou par téléphone au 05.56.99.77.45

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la Plateforme de dématérialisations lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique ou en cas de téléchargement anonyme.

Les candidats sont informés que le maître d'ouvrage utilise son profil d'acheteur via la Plateforme des Achats de l'Etat pour communiquer par écrit avec les candidats (envoi des réponses aux questions, informations sur les éventuelles modifications du DCE, éventuelles demandes de complément des candidatures, etc.)

Des courriels contenant un lien de téléchargement permettant à chaque candidat d'accuser réception et d'accéder au contenu de ces messages seront donc adressés aux candidats en provenant de l'adresse de messagerie suivante : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr

Les candidats sont donc invités à :

-S'assurer que la configuration de leur boîte de messagerie permet de recevoir ce type de message ;

-Vérifier que ces courriels ne figurent pas dans le dossier « indésirable » ou « spam » ;

-Accuser réception de chacun de ces envois en cliquant le lien de téléchargement contenu dans le courriel.

4-3 Questions/réponses

Le candidat peut poser des questions sur la consultation uniquement via la Plate-Forme des Achats de l'Etat, via l'onglet 2 « Question »

- à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/> (recherche rapide : n° de la consultation : SGAMI33-2025-18-TX)

- par le lien direct suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?>

[page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2791353&orgAcronyme=g6l](#)

Les questions peuvent être posées jusqu'à 5 jours avant la date limite de remise de la candidature.

Au-delà, elles ne seront plus prises en compte.

L'administration répondra jusqu'à 3 jours avant la date limite de remise des offres aux questions posées dans les délais.

4-4 Compléments au dossier

L'administration se réserve le droit d'apporter, au plus tard 3 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier : un avis rectificatif sera alors publié via la Plate-Forme des Achats de l'Etat (PLACE). Les candidats devront alors répondre au marché en tenant compte des corrections apportées, sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si en cours de procédure, le délai de remise des candidatures est prorogé, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date limite de dépôt des plis.

5 – CLAUSES D'INSERTION SOCIALE

Ce marché est soumis à une clause sociale d'insertion professionnelle qui est détaillée dans le CCAP. En tout état de cause, il est demandé aux candidats de présenter dans leur offre un engagement ferme de réaliser la clause sociale, en fournissant l'annexe à l'AE « engagement d'heures d'insertion » tamponnée datée et signée.

L'entreprise attributaire s'engage à réaliser, sur toute la durée du marché, **un nombre minimum d'heures d'insertion fixé à 224 heures**

Une offre qui ne présente pas des heures d'insertion professionnelle sera déclarée irrégulière.

6 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Pour une meilleure analyse de votre dossier nous vous demandons de bien vouloir dissocier les documents relatifs à votre candidature de ceux de votre offre.

Les candidats devront obligatoirement utiliser les trames des documents du DCE (AE, DPGF, CADRE DE REPONSE TECHNIQUE) pour répondre à la présente consultation

6-1 Date limite de réception des offres

Les offres doivent parvenir via la plateforme au plus tard aux dates et heures indiquées **en page 1 du présent document**.

6-2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres ou dans le cas d'une offre négociée, à compter de la date figurant sur l'acte d'engagement de l'offre négociée le cas échéant.

6-3 Présentation et contenu des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, le Maître d'ouvrage qui constate que des pièces dont la production étaient réclamées sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

En application de l'article R.2142-25 du Code de la commande publique, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

- Documents à produire pour la candidature

En application des articles R.2143-3, R.2143-4 du Code de la commande publique les candidats doivent fournir les documents relatifs à leur candidature et à leur offre, rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Engagement** : le candidat produit les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement (en cas de groupement : les lettres d'habilitation de chacun des membres du groupement, autorisant le mandataire à engager le groupement) ;
 - **Redressement judiciaire** : le candidat produit une attestation sur l'honneur indiquant que la société n'est pas en situation de redressement judiciaire ou, le cas échéant, la copie du jugement de redressement judiciaire.
 - **Attestations d'assurances** : les attestations d'assurance de l'année en cours des candidats en lien avec les missions qu'il exécutera
 - Attestation d'assurance responsabilité civile et décennale en cours de validité ;
 - **Attestation fiscale de moins de 3 mois et Attestation sociale de moins de 6 mois**
 - **RIB**
 - Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pré-remplis disponibles dans le dossier d'appel à candidature (ou accessible sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).
 - **DC1** : Lettre de candidature pour le candidat unique ou l'ensemble du groupement : l'imprimé DC1 fera apparaître les différents membres du groupement avec l'indication du mandataire et la forme du groupement et comportera également l'ensemble des attestations sur l'honneur obligatoire. Le formulaire DC1 devra être complété.
 - **DC2** : Lettre de candidature pour le candidat unique ou pour chaque membre du groupement : le DC2 devra comporter le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires propres aux réalisations sur les 3 dernières années. Les entreprises nouvellement créées, qui ne sont pas en mesure de fournir les informations sur les 3 dernières années, ne seront pas évincées sur ce simple fait. En cas d'incapacité à fournir les déclarations relatives aux chiffres d'affaires, le candidat produira une déclaration appropriée de banques.
- Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.
- **Dans le cas d'un groupement**, fournir la convention de groupement,
 - **L'engagement de confidentialité** dûment complétée, datée et signée au format PDF.
 - **Attestation de visite** remise par le technicien lors de la visite.

Pour les capacités techniques, l'entreprise devra présenter les qualifications techniques et professionnelles dont elle dispose :

- **QUALIBAT 5312 - Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1 000 m²**
- **ET / OU des références de moins de 5 ans dans un domaine similaire**

Nota : l'absence de référence relative à des missions de même nature n'est pas un motif en soi d'élimination de la candidature. Dans cette hypothèse, il appartient cependant au candidat d'apporter la preuve de sa capacité par tout autre moyen à sa disposition.

Conformément à l'article R.2143-13 du Code de la commande publique, les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements demandés que le maître d'ouvrage peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- Le candidat doit indiquer, dans le dossier de candidature, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais et les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace ;
- L'accès à ces documents est gratuit.

6-4 Documents à produire pour les offres

Les offres sont entièrement rédigées en langue française.

Les candidats devront produire un dossier complet sur la base duquel ils seront jugés et comprenant (au format PDF en priorité) :

- L'acte d'engagement et son annexe relative à la clause d'insertion dûment complétés, tamponnés, datés et signés au format PDF.
- La décomposition du prix global et forfaitaire du marché (DPGF) dûment complétée, tamponnée, datée et signée au format PDF.
- Le titulaire doit désigner dans les pièces de son offre, une ou plusieurs personnes physiques ayant qualité pour le représenter vis-à-vis de la personne publique pour l'exécution du marché.
- Le cadre de réponse technique doit être complété conformément aux modalités qui y sont précisées, ne dépassant pas 4 pages en format A4 (hors fiches produits), soit 2 feuilles recto-verso, et détaillant :
 - Le planning et son éventuel optimisation qui le cas échéant devra être justifiée
 - Les moyens humains affectés au projet
 - Les travaux en site occupé et réduction des nuisances
 - Les qualités des équipements techniques proposés par l'entreprise
 - La qualité environnementale (Méthode de gestion et circuits de valorisation des déchets de chantier et moyens déployés pour garantir un chantier propre)

7 – CRITÈRES D’ÉVALUATION DES OFFRES – NÉGOCIATIONS

7.1 Critères de sélection des offres

En application de l'article R.2152-1 du Code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'autoriser les soumissionnaires à régulariser leur offre si celle-ci est :

- Irrégulière
- Inacceptable (à l'exception des offres anormalement basses)

Dans le cas d'une suspicion d'offre anormalement basse, en application de l'article 2152-3, le soumissionnaire devra justifier son prix ou les coûts proposés dans son offre y compris pour la part du marché qu'il envisage de sous-traiter.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

Critères	Pondération et Support d'analyse		
1 – Prix	60	L'acte d'engagement et la DPGF	
2 – Critères techniques	Sous critère 1 : Planning - Respect du planning détaillé de l'intervention à fournir par le candidat - Optimisation de la durée globale de chantier	10	40 Cadre de Mémoire technique + planning
	Sous critère 2 : Moyens humains Qualité et expérience des moyens humain affectées au projet au regard : - de l'organigramme de l'entreprise dédiée au projet,	5	

<ul style="list-style-type: none"> - de l'expérience de l'équipe dédiée au projet, les encadrants et les équipiers, y compris les suppléants (CV-uniquement ceux des encadrants, attestations de formation, diplômes). 		
<p>Sous critères 3 : Travaux en site occupé et réduction des nuisances</p> <ul style="list-style-type: none"> - la méthodologie d'intervention permettant de réaliser les travaux en site occupé, - les mesures de protection des zones de travaux et de stockage afin de minimiser les risques sur les élèves et les usagers, - les installations de chantier et approvisionnement en site occupé, - les mesures de réduction des nuisances (bruit/empoussièvement/gestion des déchets), - Process qualité et process prévention des risques, mis en place par l'entreprise (certifications/protocole/autocontrôle/référent 	10	Cadre de mémoire technique
<p>Sous critère 4 : Qualité des équipements techniques proposés par l'entreprise</p> <p>Ce critère sera apprécié au travers des fiches techniques et de maintenance transmises par le candidat</p>	10	Cadre de Mémoire Technique + Fiches techniques
<p>Sous critère 5 : Qualité environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> - méthode de gestion et circuits de valorisation des déchets de chantier, - moyens déployés pour garantir un chantier propre 	5	
TOTAL		100

7.2 Négociation avec les candidats

Le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du Code de la commande publique.

Les éléments de la négociation pourront porter sur l'ensemble des éléments de l'offre.

La négociation pourrait se dérouler soit sous forme écrite, soit sous forme orale et confirmée par un écrit.

Le représentant du Maître d'ouvrage se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

8 – CONDITION DE DÉPÔT DES OFFRES

Le dépôt des offres dématérialisées s'effectue sur le site de la Plate-Forme des Achats de l'Etat, via l'onglet 3 : « Dépôt ».

- à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/> (recherche rapide : n° de la consultation : SGAMI33-2025-18-TX)

par le lien direct suivant :

Les offres reçues hors délai seront éliminées conformément à l'article R2151-5 du code de la commande publique.

Il appartient donc aux entreprises de prendre leurs dispositions pour anticiper une éventuelle difficulté technique.

Le soumissionnaire devra se référer aux « Conditions générales d'utilisation » et « Pré requis techniques », disponibles au bas de la page d'accueil, pour toute action sur ledit site.

Un guide d'utilisation y est également disponible sous la rubrique « Aide » afin de faciliter le maniement de la plate-forme. Ces documents décrivant l'utilisation du site font partie intégrante du règlement de consultation.

Un message indique au soumissionnaire que l'opération de dépôt de la réponse a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique précisant la date et l'heure de réception.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie au soumissionnaire que sa réponse n'est pas parvenue à l'administration.

Conformément à l'article R2151-6 du Code de la Commande Publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. **Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.**

Format des fichiers :

Le soumissionnaire est invité à :

- Utiliser les formats « doc. », « xls. », « pdf. », « ods. » et « odt. »;
- Ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe » ;
- Ne pas utiliser certains outils, notamment ceux comprenant des macros.

Des logiciels compatibles sont téléchargeables sur la plate-forme sous la rubrique « Outils informatiques » de l'onglet « Aide ».

Dans le cas d'un fichier incompatible avec les logiciels de l'administration, la personne publique se réserve le droit de demander au soumissionnaire l'envoi du document par tout moyen à sa convenance dans un délai de 48 heures suivant la demande de la personne publique.

9 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tous renseignements d'ordre administratif contacter :

SGAMI Sud-Ouest

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES FINANCES

BUREAU DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Téléphone : 05.56.99.77.79

Mail : sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

10 – CLAUSE INCITATIVE POUR LA PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES DANS LES MARCHÉS ET LA VIE DES AFFAIRES

« Certification achats responsables »

Dans le cadre de l'amélioration de la démarche RSE entreprise par le titulaire, il est précisé que le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est détenteur du label « relation fournisseurs achats responsables » (RFAR) adossé à la norme ISO 20400/2017 « Achats Responsables » – lignes directrices délivré par la médiation des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA).

Afin d'harmoniser les bonnes pratiques établies entre tous les fournisseurs et sous-traitants intervenant dans ses marchés publiés, le représentant du maître d'ouvrage invite l'ensemble des titulaires desdits marchés à se conformer à la norme ISO 20400/2017, aux exigences de la charte « Relations Fournisseurs Responsable » (RFAR) et au label RFAR et/ou toute norme ou tout label équivalent accessibles et téléchargeables sur le lien suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/label-relations-fournisseurs-et-achats-responsables>

Le titulaire s'engage à informer le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer de toute démarche entreprise en la matière, et notamment la signature de « la charte RFR », puis le dépôt d'un dossier de candidature au label susmentionné et de l'éventuelle obtention de ce label, ainsi que des mesures prises pour intégrer les recommandations de la norme ISO 20400/2017 dans ses processus internes.

La Médiation des entreprises – en association avec le Conseil National des Achats (CNA) – vous accompagnera dans cette démarche. Pour toute information : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>

11 – MÉDIATEUR - RELATIONS FOURNISSEURS & ACHATS RESPONSABLES « RFAR »

Le présent marché est conclu et est exécuté de bonne foi par les parties qui s'engagent à examiner ensemble, dans le plus grand esprit de concertation, tout différend qui pourrait survenir relatif à son existence, son interprétation ou à son exécution.

En cas d'échec des négociations directes alors engagées entre les parties, et avant toute saisine de la juridiction compétente, celles-ci ont la possibilité de saisir le médiateur interne « Relations fournisseurs » du ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante : mediateurfournisseur@interieur.gouv.fr ou par courrier recommandé avec avis de réception à M. le Médiateur interne « Relations fournisseurs » du Ministère de l'Intérieur, Place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08.

Dans l'hypothèse où, à l'issue d'un délai de 3 (trois) mois, le différend n'aurait pas trouvé de solution acceptable pour les deux parties, il appartiendra à la plus diligente d'entre elles, si elle s'y croit fondée, de saisir la juridiction compétente du litige en cause.

Les échanges intervenus entre les parties en application de la présente clause de médiation doivent rester confidentiels.

12 – VOIES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
CS 21490
33063 BORDEAUX CEDEX

tél. : 05-56-99-38-00 - télécopie : 05-56-24-39-03
Mail : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de l'exécution du marché publié, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable
(CCIRA)de Bordeaux
DREETS Nouvelle Aquitaine

Pôle C
Cité Administrative
2, rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX Cedex

Contact : Stéphanie MARCON- Secrétariat du CCIRA de Bordeaux
Tél. : 05 54 68 99 56 / 07 61 17 74 12
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr (merci de préciser CCIRA de Bordeaux en objet)

Information sur les recours :

- Référendum contractuel : délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;
- Recours pour excès de pouvoir : délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet ;
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé : deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité du contrat appropriées.